

«Les rabais fiscaux? Mais la France les pratique ardemment, elle aussi!»

Impôts Philippe Kenel, avocat spécialisé en droit fiscal suisse et belge, sort une somme énorme sur la délocalisation*. Verdict: sans l'imposition sur la dépense, la Suisse s'amputera de 1 milliard de francs.

Elisabeth Eckert

elisabeth.eckert@lematindimanche.ch

L'offensive contre les forfaits fiscaux trouvera son épilogue le 30 novembre prochain. Ce jour-là, Genève votera carrément sur deux initiatives, l'une fédérale, l'autre cantonale, visant toutes deux à leur abolition. La France, qui a encore vu le nombre de ses délocalisés augmenter avec 2 millions de personnes résidant désormais hors du pays, fait particulièrement pression sur la Suisse, l'accusant de pratiquer un dumping fiscal inique. Elle omet juste de rappeler tous les cadeaux qu'elle offre, elles aussi, tout particulièrement aux riches Qataris.

D'Alain Delon à Alain Prost, en passant surtout par les héritiers de Peugeot, Hermès ou de Hersant, on a tout piqué à la France. Une révolte légitime, non?

Au contraire! La France fait tout, elle aussi, pour attirer de riches contribuables et des entreprises étrangères. Elle est la première à nous donner des leçons, mais elle pratique elle aussi des exceptions dont elle ne se vante surtout pas.

Effectivement, dans votre livre, vous nous révélez que la France offre non seulement des avantages fiscaux à de riches émigrés, mais qu'elle a carrément créé une Lex Qatar ou, plus largement, une Lex du Golfe...

C'est bien simple, elle dispose de trois dispositions en faveur de personnes étrangères fortunées, et pas des moindres. Premier cadeau: les riches étrangers n'ont pas à payer d'impôts sur leur fortune hors de France et ce durant cinq ans. Palais, yachts, immeubles, sociétés, chevaux ou comptes en banque: en s'installant en France, tout cela et partout dans le monde est exempté. Deuxièmement, la France, utilisant les conventions de double imposition avec le Qatar et les pays du Golfe, offre à ces riches ressortissants moyen-orientaux et en quelque sorte *ad aeternam*, cette exemption fiscale à vie, pour peu qu'ils quittent officiellement le territoire tous les cinq ans durant trois ans. De plus, les Qataris, même s'ils ne s'installent pas en France, sont totalement exonérés sur les plus-values immobilières (*les bénéfices, ndr*) réalisées en France. Et enfin, la France, comme la Belgique, offre aux salariés d'une entreprise étrangère qui s'y installent des déductions d'impôts sur leurs revenus de l'ordre de 30%. Tous ces avantages, la Suisse ne les offre absolument pas.

La Suisse se positionne pourtant comme un paradis fiscal, agissant, dans le subconscient de beaucoup, comme l'une de ces sirènes de l'Iliade, chantant pour attirer dans ses filets les compagnons d'Ulysse.

Vous plaisantez! Comme je le démontre, si l'imposition d'après la dépense n'existait pas en Suisse et qu'une personne fortunée voulait s'y établir en étant normalement taxée, à la fois sur son revenu et sur sa fortune, elle ne viendrait jamais. C'est bien simple: une personne qui veut aujourd'hui se délocaliser va regarder une short-list des pays les plus intéressants fiscalement. Celle-ci, en Europe, comprend, outre la Suisse, la Belgique, la Grande-Bretagne, Malte, le Grand-Duché de Luxembourg et le Portugal depuis peu. Y figurer est fondamental. Or, la Suisse, sans cet impôt, n'y figurerait pas. Point final.

Mais ces fortunes-là, reconnaissez-le, ne paient pas grand-chose?

C'est là, encore, un énorme mensonge. D'une part – et c'est une fois de plus une ex-



En dates

1961

Naissance

Philippe Kenel est né le 9 janvier 1961 à Lausanne.

1992

Carrière

Docteur en droit de l'Université de Lausanne, il entre successivement au barreau du canton de Vaud, puis de Genève et enfin à Bruxelles.

1996

Etude d'avocats

Il cofonde avec Thomas Steinmann le bureau du cabinet Python & Peter à Lausanne, puis ouvre, un an plus tard, le bureau de Bruxelles dont il est le responsable.

2012

Licra

Il est nommé président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme en Suisse.

Pour Philippe Kenel, la France, surtout, fait pression sur la Suisse.

«Faites ce je dis, pas ce que je fais.» Laurence Rasti

ception helvétique par rapport à d'autres Etats européens, Grande-Bretagne en tête – les exilés dits fiscaux au bénéfice d'un forfait fiscal, doivent renoncer à exercer toute activité lucrative sur notre territoire. Deuxièmement, il n'est pas rare que les ponctions annuelles par individu atteignent, voire dépassent les 200 000 francs par an. Il n'y a pas grand monde qui paie cette somme-là en Suisse.

La ministre des Finances de Bâle-Ville, Eva Herzog, affirme le contraire. Même sans les forfaits fiscaux pour riches étrangers, dit-elle, la Suisse restera toujours attractive: sa douceur de vivre, une fiscalité modérée, une sécurité élevée de notre droit...

C'est un non-sens total! La beauté d'un paysage ou un Paris-Bruxelles en 1 h 20 entrent certainement en considération pour une délocalisation, mais uniquement si la Belgique ou la Suisse figurent sur la short-list. Ainsi, si la Belgique introduisait demain un impôt sur la fortune, elle en sortirait. De même, si la Suisse venait à supprimer l'impôt à la dépense, elle n'attirerait plus personne, malgré son lac Léman et son Cervin. Ce n'est pas un constat idéologique. C'est un fait.

Voulez-vous dire que, pour les riches, la Suisse n'est pas un paradis fiscal?

Schwytz ou Zoug sont sans doute encore attractifs fiscalement à l'échelle européenne. Mais la grande majorité des cantons, et avant tout les cantons romands, ne présentent plus aucun avantage compétitif sans cet impôt sur la dépense. A Genève, par exemple, le taux marginal d'un contribuable aisé peut atteindre 42%, soit beaucoup plus que dans nombre d'Etats concurrents. Par contre, si nous supprimons, le 30 novembre, cet impôt, nous perdrons à coup sûr plus de 1 milliard de francs de recettes. Pire: il n'y aura aucune relève...

Vous peignez le diable sur la muraille, là?

Absolument pas. Pour la Suisse, cela représenterait une perte fiscale de plus de 1 milliard dès 2015 et ce, à un moment crucial où les recettes fiscales vont être gravement pénalisées par la suppression des statuts spéciaux aux entreprises étrangères (une perte de 1 à 2 milliards de francs). Aujourd'hui, les cantons et la Confédération sont déjà à la recherche d'argent! Eveline Widmer-Schlumpf propose carrément d'introduire un nouvel impôt sur les gains en capitaux, qui viendrait s'ajouter à l'impôt sur la fortune, inconnu partout en Europe, hormis en France!

Zurich a voté en 2009 pour la suppression des forfaits fiscaux et dit s'en sortir très bien.

Excellent contre-exemple. Avant cette votation de février 2009, Zurich comptait 201 contribuables au bénéfice du forfait fiscal. Un an après, 97 d'entre eux étaient partis. Les restants, dont un majeur, ont compensé le trou durant une très courte période; un seul départ qui eut lieu peu après a fait totalement basculer les choses. Aujourd'hui, le Canton et la Ville de Zurich reconnaissent qu'ils afficheront des déficits durant plusieurs années.

Mais, au fond, qu'en ont à faire les contribuables suisses?

L'initiative fédérale «Halte aux privilèges fiscaux» les concerne directement: elle ne vise pas simplement à interdire les forfaits fiscaux, mais réclame purement et simplement la suppression des déductions fiscales existantes. En cas de oui, les Suisses paieront plus d'impôts du fait de cette suppression des déductions et du trou laissé les fortunes étrangères qui s'envoleront vers d'autres cieux. La Grande-Bretagne, le Portugal, la Belgique ou la France se frottent déjà les mains. ●

* Philippe Kenel, «Délocalisation et investissements des personnes fortunées étrangères en Suisse et en Belgique», Guide juridique et pratique. Analyse politique, Editions Favre, 2014.

«Sans les forfaits fiscaux, la Suisse, surtout les cantons romands, n'est clairement pas attractive fiscalement»

Philippe Kenel, avocat spécialiste en droit fiscal